



Maison de la Citoyenne et du Citoyen Gisèle-Halimi
CEC les Heures-Clares 2 chemin de la Combe aux fées
Personne ressource à contacter :
Séverine Masson Tél. 04 13 29 56 23 cmj@istres.fr

Élections 2023

Istres, ville solidaire

Définition et rôle du CMJ

Le CMJ ou Conseil Municipal des Jeunes.
Ce conseil est composé de **48 jeunes élus** (24 filles et 24 garçons), qui sont **scolarisés en classe de 6^e et de 5^e** au sein des 4 collèges de la ville d'Istres : collège Élie-Coutarel, collège Alphonse-Daudet, collège Louis-Pasteur et le collège Alain-Savary. Élus par leurs camarades de leur établissement, ils sont nommés pour une durée de **3 ans au CMJ**, où ils représentent tous les jeunes de la ville.
Le CMJ est une assemblée d'échanges, de concertation et de rencontre. Il a pour vocation d'être le relais pour exprimer les idées, les envies et les projets des jeunes istréens.
Il est également un lieu où l'on s'informe et où l'on dialogue pour mieux comprendre le fonctionnement des institutions européennes, françaises et de la ville.

Être élu conseiller

Pour être élu conseiller tu dois :

- Être scolarisé dans un des collèges istréens, en classe de 6^e ou de 5^e.
- Habiter la commune d'Istres.
- En parler avec tes parents pour être sûr qu'ils soient d'accord.
- T'engager pendant 3 ans (jusqu'en juin 2026).
- Déposer un dossier de candidature (avant le 10 novembre 2023).



Tous électeurs

Tu veux être acteur de ta ville, vote pour tes jeunes conseillers municipaux.
Tu es élève dans un collège de la ville d'Istres.
Tu voteras dans ton établissement pour élire :
12 conseillers titulaires (6 filles et 6 garçons en 6^e et 5^e)

Les objectifs du CMJ

- Prendre en compte ta parole
- Te permettre de participer à la vie scolaire et locale
- T'initier au civisme et à la citoyenneté
- Renforcer la démocratie locale à travers le dialogue
- Te permettre de prendre conscience de tes droits et devoirs de citoyen.



Extrait de l'article 13 de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE)
« L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce. »

Les missions du CMJ

- Je suis élu(e) pour 3 ans.
- Je collecte les souhaits et idées de mes camarades
- J'assiste à des réunions régulières :
Les commissions se réunissent en petit groupe (1 fois toutes les 6 semaines).
La réunion plénière (tous les conseillers municipaux ensemble, une fois par semestre).
- Dans ces réunions, je mets en place des projets.
- Je dois informer mes camarades des décisions prises.

